

Repères Synthèse

pour l'économie du Languedoc-Roussillon



N° 7 - Octobre 2013

Plus de 20 000 résidences principales supplémentaires d'ici vingt ans, pour répondre aux besoins potentiels de la population de Nîmes métropole

Sophie AUDRIC - INSEE

En 2030, Nîmes métropole compterait entre 253 000 et 274 000 habitants, contre 233 400 en 2010. Même si la croissance de la population ralentit ces vingt prochaines années, faire face aux besoins potentiels de logements constitue un enjeu pour l'agglomération. Le vieillissement de la population, le phénomène de décohabitation, mais surtout l'augmentation de la population, sont les principaux facteurs qui induiraient entre 20 000 et 30 000 résidences principales supplémentaires à l'horizon 2030. Ces logements seraient de plus en plus occupés par des personnes seules plutôt que par des couples, en raison de l'évolution des modes de cohabitation.

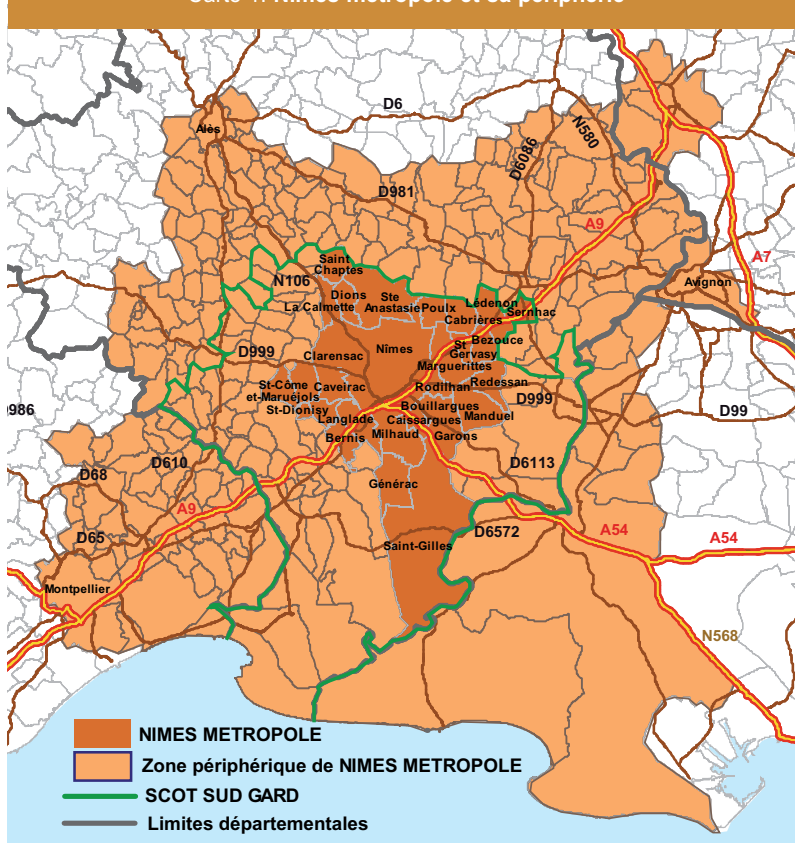
En 2010, Nîmes métropole, communauté d'agglomération de Nîmes, constituée de Nîmes et de 26 communes périphériques, compte 233 400 habitants, dont 142 200 dans la commune de Nîmes (carte 1). Ce territoire a connu depuis plus de quarante ans une croissance démographique deux fois plus forte qu'en France métropolitaine : + 51 % contre + 26 % entre 1968 et 2010 (graphique 1).

L'augmentation du nombre d'habitants s'explique à la fois par un nombre plus important de naissances que de décès (solde naturel) et par des arrivées sur Nîmes métropole plus nombreuses que les départs (solde migratoire apparent). En 2010, la croissance démographique de l'agglomération imputable au solde naturel est la même qu'à la fin des années 60, autour de + 0,4 % par an (tableau 1). En revanche, depuis le pic de la fin des années 80, les migrations résidentielles portent moins l'accroissement de la population.

Les flux résidentiels entre Nîmes métropole et la France métropolitaine restent pourtant nombreux, qu'il s'agisse de personnes venant s'installer dans l'agglomération ou de personnes qui en partent. Entre 2003 et 2008, 30 900 personnes âgées de cinq ans ou plus sont venues s'installer dans Nîmes métropole et 30 400 personnes l'ont quittée. Les jeunes âgés entre 18 et 22 ans sont plus nombreux à s'installer dans l'agglomération qu'à en partir. Nombre d'entre eux y viennent pour suivre un premier cycle d'études supérieures (graphique 2). En revanche, entre 23 et 40 ans, les départs sont plus nombreux que les arrivées. Entre 23 et 28 ans, ces départs sont principalement motivés par la recherche

d'un premier emploi à l'issue d'un cycle d'études supérieures ou bien par la poursuite ailleurs de cursus universitaires longs. Ce déficit migratoire de population âgée de 23 à 28 ans s'observe sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon (Gidrol, 2011). Contrairement à la région, Nîmes métropole perd plus de personnes âgées entre 28 et 40 ans qu'elle n'en attire, probablement en

Carte 1: Nîmes métropole et sa périphérie



Note : Dans le cadre de cette étude, la périphérie de Nîmes métropole comprend le reste du SCOT (schéma de cohérence territoriale) Sud Gard et les communes distantes de moins de trois-quarts d'heure en voiture de la ville de Nîmes.
Source : Insee, © IGN 2013

Tableau 1 - Décomposition du taux de croissance de la population de Nîmes métropole depuis 1968

Part de la croissance démographique de Nîmes métropole expliquée par le solde naturel stable depuis quarante ans

unité : %

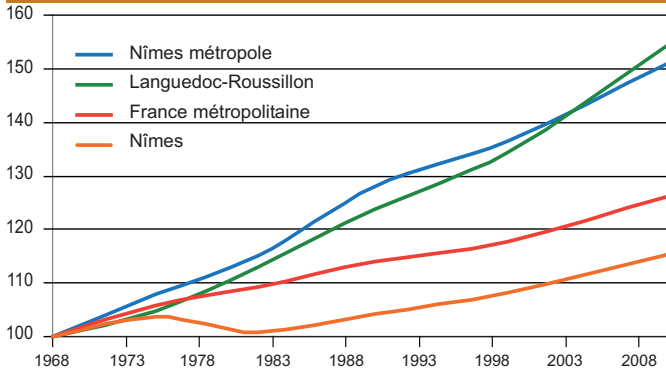
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Variation annuelle moyenne de population	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,3	+ 0,7	+ 0,9
- due au solde naturel	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,4
- due au solde migratoire apparent	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,9	+ 0,3	+ 0,5

Sources : Insee, recensements de population et État-civil

Graph. 1 - Évolution de la population de Nîmes métropole et de Nîmes depuis 1968

Une croissance démographique deux fois plus forte dans Nîmes métropole qu'en France

unité : base 100 en 1968



Source : Insee, recensements de population

raison de l'étalement urbain. Après 40 ans, peu de personnes quittent ou s'installent dans l'agglomération, les arrivées et les départs se compensent.

La croissance démographique, portée par le solde naturel, resterait forte dans Nîmes métropole à l'horizon 2030

Au cours des vingt prochaines années, si les comportements démographiques récents de migrations, de fécondité et d'espérance de vie se prolongeaient (cf. méthodologie, scénario central), la population de Nîmes métropole augmenterait au rythme de + 0,6 % par an en moyenne contre + 0,9 % depuis 1999. Le

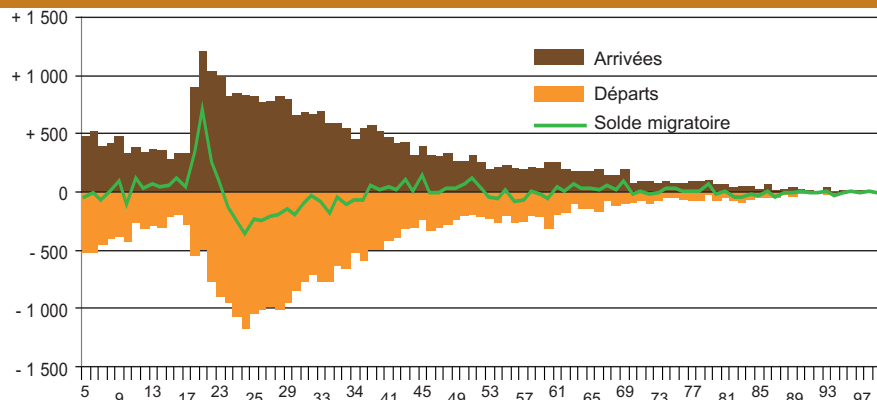
solde naturel contribuerait aux deux tiers de sa croissance démographique, contre la moitié entre 1999 et 2009. Le solde migratoire ne contribuerait plus que pour un tiers. En effet, les migrations résidentielles ralentiraient à l'horizon 2030, essentiellement pour deux raisons. D'une part, les personnes âgées, en moyenne moins mobiles, seraient plus nombreuses du fait de l'amplification du vieillissement de la population française dans les années à venir. Les flux migratoires deviendraient ainsi moins importants au niveau national. D'autre part, les principales régions d'origine des migrants de Nîmes métropole, à savoir Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Île-de-France, connaîtraient une moindre croissance démographique et alimenteraient donc moins l'agglomération en nouveaux habitants. Par ailleurs, la fécondité se maintiendrait par hypothèse à un niveau élevé sur l'agglomération. Le nombre moyen d'enfants qu'une femme resterait à 2,1 enfants en 2030 comme en 2007, contre 1,96 en France métropolitaine.

Malgré le niveau élevé de la fécondité supposé maintenu, le ralentissement des migrations entrainerait à l'horizon 2030 un affaiblissement du rythme de la croissance démographique de Nîmes métropole. Entre 2010 et 2020, l'agglomération compterait 16 600 habitants supplémentaires et encore 15 000 au cours des dix années suivantes, contre 20 400 entre 1999 et 2009.

Cependant, la démographie de l'agglomération nîmoise demeurerait plus dynamique que la moyenne métropolitaine (+ 0,4 % par an entre 2010 et 2030). Cette projection, réalisée pour Grand Nancy, Grand Dijon et

Graph. 2 - Migrations par âge entre Nîmes métropole et la France métropolitaine entre 2003 et 2008
Solde migratoire positif pour les 18-22 ans et négatif pour les 23-40 ans

unité : effectif



Source : Insee, recensement de population 2008

Perpignan Méditerranée, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comparables à Nîmes métropole, confirme le dynamisme démographique nîmois important par rapport aux deux premiers EPCI en raison des migrations résidentielles. Il est en revanche voisin de Perpignan Méditerranée.

La périurbanisation s'étend au delà des limites de l'agglomération

Le dynamisme démographique important de l'agglomération nîmoise conjugué aux évolutions des choix résidentiels, a transformé la répartition spatiale de sa population.

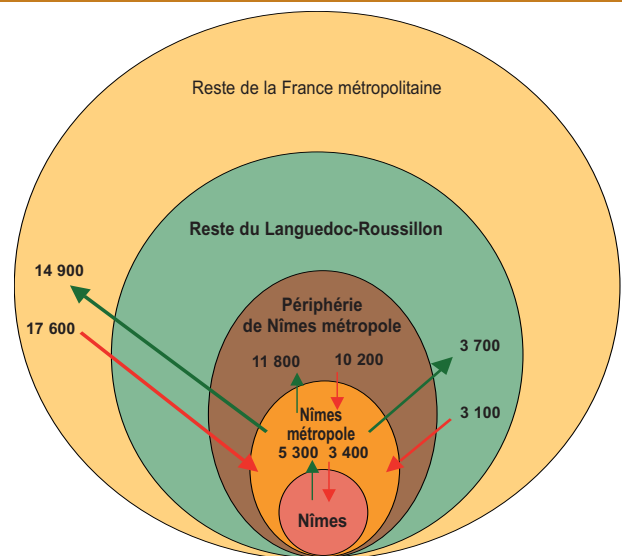
Au sein de l'agglomération, les communes en périphérie de Nîmes ont connu une croissance de population plus importante que Nîmes, ville-centre, dont la population a augmenté plus faiblement qu'en moyenne nationale, + 15 % depuis 1968. Elle a connu une diminution entre 1975 et 1982 du fait des départs nombreux vers sa proche périphérie. En France, depuis le début des années 70, aidés par le développement des véhicules individuels, les habitants quittent la ville-centre pour s'installer en périphérie où le prix du foncier est moins élevé et où il est plus facile d'acquérir une maison individuelle (Baccaini et Sémécurbe, 2009). Comme dans la plupart des agglomérations, les départs de la ville-centre sont plus nombreux que les arrivées. Ainsi, entre 2003 et 2008, 5 300 personnes ont quitté Nîmes pour s'installer dans les 26 autres communes de l'agglomération, tandis que 3 400 personnes ont fait le chemin inverse. En revanche, depuis le début des années 2000, un regain démographique s'amorce dans la ville de Nîmes, grâce à l'apport de population extérieure à l'agglomération. Ce fait n'est pas propre à Nîmes. Dans la moitié des cinquante premiers pôles urbains nationaux, la ville-centre croît désormais plus vite que sa banlieue, c'est le « retour des centres » (Laganier et Vienne, 2009).

La périurbanisation autour de Nîmes observée depuis 1968 s'étend désormais au delà des limites de l'agglomération.

Graph. 3 - Origines et destinations des migrants de Nîmes métropole entre 2003 et 2008

Solde migratoire négatif avec les territoires proches et positif avec le reste de la France

unité : effectif



Sources : Insee, recensement de la population 2008

Alors que beaucoup de personnes venant de zones géographiques voisines s'installent dans Nîmes métropole, elles sont encore plus nombreuses à quitter l'agglomération pour ces zones. Entre 2003 et 2008, le solde migratoire est de - 1 600 personnes avec les communes distantes de moins de trois-quarts d'heure en voiture de la ville de Nîmes, zone périphérie de Nîmes métropole dont une partie appartient au Scot (Schéma de cohérence territoriale) Sud Gard (graphique 3). Ce phénomène est particulièrement marqué chez les 28-40 ans. Ce sont pour partie des migrations motivées par la recherche d'un logement plus spacieux ou moins coûteux, par exemple quand la famille s'agrandit. Parmi les départs vers la périphérie, on retrouve un grand nombre de familles d'actifs, occupant souvent des postes de professions intermédiaires ou d'employés.

Les enjeux pour les politiques publiques de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole

Ce travail a été déterminant dans l'élaboration des enjeux et des orientations du Programme Local de l'Habitat (2013-2018). Il a permis de fiabiliser un scénario démographique préférentiel permettant de déterminer une offre de logements réaliste et ambitieuse sur le plan quantitatif et qualitatif.

La vision à moyen terme du développement du territoire (2030) a permis de rassurer les élus sur la portée réelle du Programme Local de l'Habitat ; elle leur a permis de mieux appréhender les atouts et les faiblesses de la structure démographique de l'agglomération. Ce socle partagé a été affiné par secteurs géographiques et confronté aux contraintes des communes. L'élaboration du programme territorialisé en a été grandement facilité. Les maires ont pu se prononcer sur la libération d'opportunités foncières connectées à des besoins réels en logements.

Ces projections démographiques permettront d'orienter les choix stratégiques de l'EPCI en matière de transports et de mobilité, de développement urbain, de développement durable, de développement économique et d'équipements structurants.

Les projections sont également un outil précieux pour les communes de l'agglomération qui doivent répondre aux besoins de proximité de leurs habitants. Ainsi, les maires pourront plus aisément calibrer l'offre et apporter des réponses adéquates en matière d'équipements scolaires, sportifs et culturels.

Entre 253 000 et 274 000 habitants dans Nîmes métropole à l'horizon 2030

L'ampleur de la périurbanisation pourrait être variable dans le futur selon l'évolution des facteurs influençant le choix de résidence, comme le coût du foncier ou bien celui des transports... En complément du scénario « central », deux autres scénarios sont élaborés supposant pour l'un le ralentissement, pour l'autre l'accélération de la périurbanisation autour de Nîmes métropole (cf. méthodologie).

La périurbanisation pourrait s'accélérer sous l'effet d'une pression foncière de plus en plus élevée au sein de l'agglomération nîmoise et d'un accès à l'emprunt plus difficile. Les tensions du marché de l'immobilier entraîneraient probablement une augmentation des départs des jeunes actifs en quête d'un logement plus spacieux ou moins coûteux, mais plus loin du centre urbain. Les ménages chercheraient ainsi à minorer le coût de leur logement plutôt que celui des transports. Sous l'hypothèse d'une augmentation de 25 % des départs de Nîmes métropole vers sa périphérie, l'agglomération compterait 253 000 habitants en 2030, soit 12 000 habitants de moins que dans le scénario central (graphique 4). L'augmentation de population se limiterait à + 0,4 % par an entre 2010 et 2030, proche de la moyenne nationale.

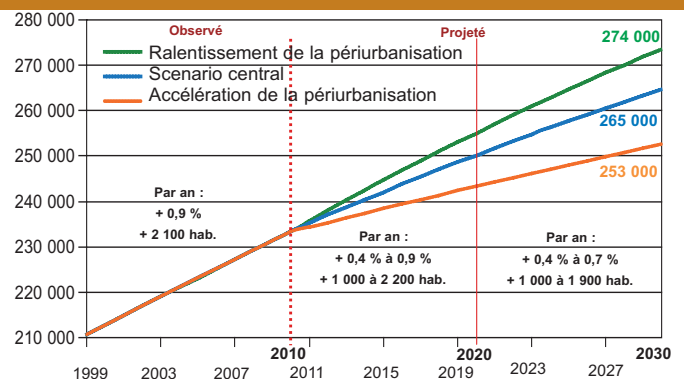
A contrario, un « ralentissement de la périurbanisation » pourrait résulter de plusieurs facteurs indépendants, conjugués ou non. Par exemple, une augmentation conséquente de la facture énergétique entraînerait des coûts de transports importants des ménages entre leur domicile et leur lieu de travail. Ces ménages préféreraient alors réduire leur coût de transports et augmenter leur prix du logement, en s'installant à proximité de leur lieu de travail. Par ailleurs, les politiques publiques déjà initiées par Nîmes métropole comme le développement des transports en commun au sein de l'agglomération ou la réhabilitation de logements, visent à limiter le nombre des départs de la zone. Ceci pourrait avoir comme conséquence la diminution des départs des jeunes actifs en quête d'un logement.

Selon l'hypothèse que les départs de l'agglomération vers la périphérie diminueraient de 25 %, Nîmes métropole compterait 274 000 habitants en 2030. Sa population augmenterait de + 0,9 % par an en moyenne entre 2010 et 2020 et de + 0,7 % entre 2020 et 2030. Le ralentissement des migrations résidentielles si les tendances se poursuivaient (scénario central) serait compensé dans ce scénario par la baisse des départs. Ainsi, la croissance démographique de Nîmes métropole resterait voisine de la tendance passée, particulièrement les dix premières années.

Quel que soit le scénario envisagé, l'augmentation de population conjuguée à l'évolution des modes de cohabitation, engendrera une demande de résidences principales soutenue. Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) ou du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est important pour les pouvoirs publics de connaître pour les années à venir la demande potentielle de résidences principales pour satisfaire les besoins futurs de la population.

Graph. 4 - Évolution du nombre d'habitants de Nîmes métropole à l'horizon 2030 selon les trois scénarios
Entre 253 000 et 274 000 habitants dans Nîmes métropole en 2030

unité : effectif



Sources : Insee, recensements de population et projections de population (modèle Omphale 2010)

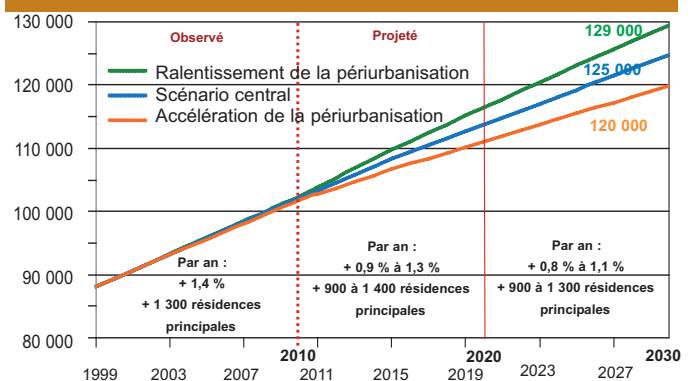
Entre 120 000 et 129 000 résidences principales dans Nîmes métropole à l'horizon 2030

En 2030, pour faire face à l'augmentation de population, Nîmes métropole devrait compter entre 120 000 et 129 000 résidences principales selon le scénario envisagé, contre 102 000 en 2010. Au cours de ces vingt prochaines années, entre + 900 à + 1 300 résidences principales seraient nécessaires en moyenne chaque année pour répondre aux futurs besoins de la population (graphique 5). Le taux de croissance varierait de + 0,9 % à + 1,3 % par an entre 2010 et 2020 et de + 0,8 % à + 1,1 % entre 2020 et 2030. Ces dix dernières années, il s'élevait à + 1,4 % par an. L'évolution du nombre de résidences principales serait supérieure à la moyenne métropolitaine (+ 0,8 % par an), à celle de Grand Nancy et de Grand Dijon, mais voisine de celle de Perpignan Méditerranée.

Graph. 5 - Évolution du nombre de résidences principales dans Nîmes métropole à l'horizon 2030 selon les trois scénarios

Entre 120 000 et 129 000 résidences principales dans Nîmes métropole en 2030

unité : effectif



Sources : Insee, recensements de population et projections de population (modèle Omphale 2010)

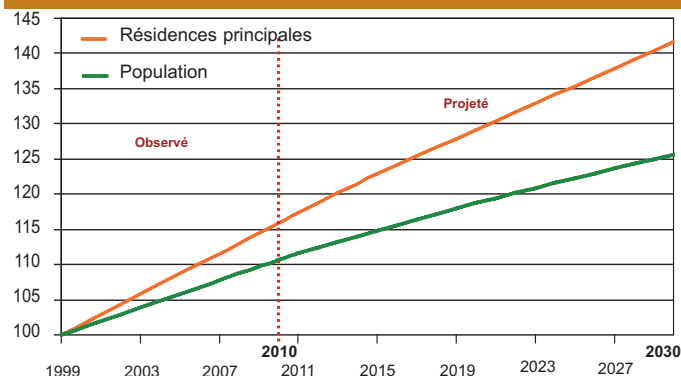
Une croissance du nombre de résidences principales plus importante que celle de la population

L'augmentation du nombre de résidences principales, et donc par définition du nombre de ménages, résulte principalement de la vigueur démographique, alimentée par les naissances et les migrations, et de la taille des ménages, de plus en plus petite. Le nombre de résidences principales augmenterait plus fortement que celui de la population en proportion, + 1 % dans le scénario central entre 2010 et 2030, contre + 0,6 % pour la population (graphique 6). Cela traduit le desserrement des ménages (ménages de plus en plus petits) observé dans Nîmes métropole, comme pour l'ensemble de la France (Jacquot, 2002). Dans l'agglomération, alors qu'en 2009, 2,2 personnes habitent en moyenne dans un même logement, elles seraient 2,1 en 2030.

Graph. 6 - Évolution de la population et des résidences principales à l'horizon 2030 dans Nîmes métropole

Croissance du nombre de résidences principales plus importante que celle de la population

unité : base 100 en 1999



Sources : Insee, recensements de population et projections de population (modèle Omphale 2010 - scénario central)

Des ménages plus petits, phénomène accentué par le vieillissement de la population...

Le phénomène de desserrement des ménages a de multiples causes : le vieillissement de la population (effet "déformation de la structure d'âge") les évolutions des comportements de cohabitation, comme par exemple la mise en couple plus tardive des jeunes ou les séparations plus nombreuses.

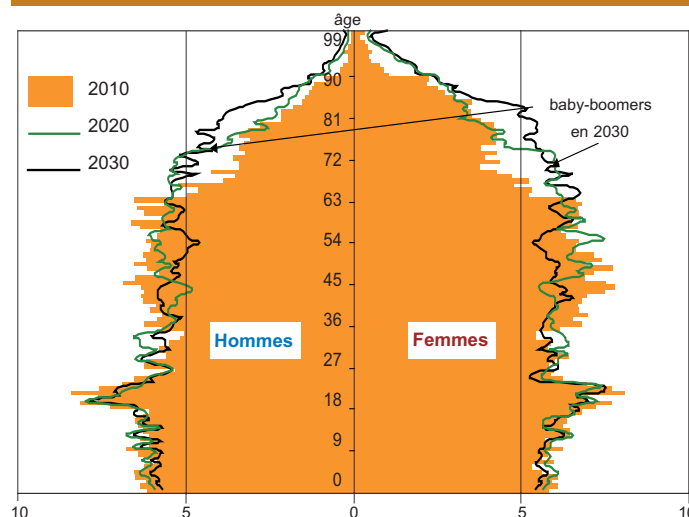
On ne vit pas dans un ménage de même taille selon son âge. L'évolution de la pyramide des âges de la population et principalement le vieillissement de la population engendrera des besoins différents en matière de logements. En effet, les ménages de personnes âgées sont des ménages plus petits que la moyenne. Avec l'avancée en âge, les personnes vivent souvent seules, suite au décès du conjoint, ou en couple, les enfants ayant souvent quitté le domicile familial. Dans les prochaines années, la population de Nîmes métropole vieillira comme le reste de la population française. L'arrivée à des âges avancés des générations nombreuses du « baby-boom », personnes nées entre 1945 et 1975, conjuguée à l'allongement de la durée de vie, explique la

poursuite du vieillissement de la population (graphique 7). D'ici à 2030, la part des personnes de 75 ans ou plus devrait augmenter de 4 points et concernerait ainsi 13 % des habitants de Nîmes métropole selon le scénario « central ». Les personnes âgées de 35 à 59 ans seraient en proportion de moins en moins nombreuses : 28 % en 2030 contre 33 % en 2010. L'âge moyen augmenterait également, passant de 39,7 ans en 2010 à 42,2 ans en 2030.

Graph. 7 - Pyramide des âges de la population de Nîmes métropole en 2010, 2020 et 2030

Une population qui continuerait de vieillir ces vingt prochaines années

unité : pour 1 000 hab.



Sources : Insee, recensements de population et projections de population (modèle Omphale 2010 - scénario central)

... et par l'évolution des comportements de cohabitation

Par ailleurs, un nombre de séparations et de divorces toujours en progression, de moins en moins de familles nombreuses, la mise en couple plus tardive des jeunes et des personnes âgées vivant plus fréquemment à leur domicile plutôt qu'en maison de retraite ou chez des proches, sont autant de facteurs entraînant des ménages de plus en plus petits. Les évolutions des modes de cohabitation, entraînant l'effet "décohabitation", contribuent au desserrement des ménages. Dans le cadre de cette étude, les évolutions observées par le passé sont supposées se poursuivre avec un ralentissement de leur rythme. Ceci suppose que le choix de mode de cohabitation, influencé fortement par des facteurs de nature économique (le prix du logement et des loyers...) mais aussi par des interventions des pouvoirs publics (aides à la personne, aides à la pierre...), le serait de façon comparable aux vingt dernières années (Jacquot, 2002).

Au total, la part des ménages d'une seule personne dans Nîmes métropole, 36 % en 2009, atteindrait 44 % en 2030 selon le scénario « central » (tableau 2). De plus en plus de personnes vivraient seules en raison de l'augmentation du nombre d'habitants, du vieillissement de la population et des changements des modes de cohabitation. Parallèlement, la part des couples parmi les ménages de Nîmes métropole diminuerait fortement : 43 % en 2030 contre 51 % en 2009. Le nombre de couples devien-

drait ainsi inférieur à celui des personnes seules en 2030. Il se stabiliserait sur les vingt prochaines années, sauf pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. En effet, le nombre de couples dont la personne référente est âgée de 65 ans ou plus augmenterait de + 1,8 % par an, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, notamment de celle des hommes.

D'ici 2030, la croissance démographique porterait principalement les besoins potentiels en résidences principales

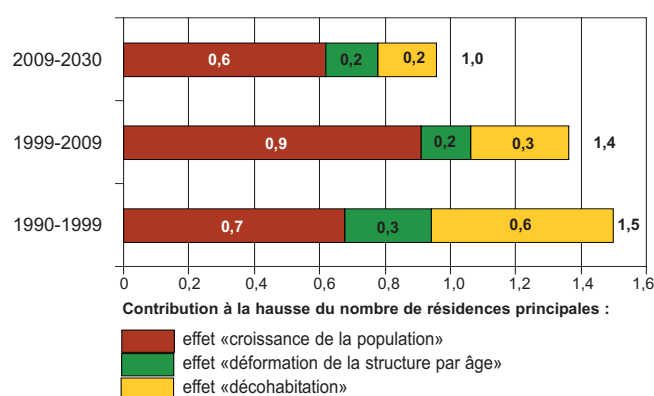
Entre 1990 et 1999, le phénomène de décohabitation a contribué tout autant que la croissance de la population à l'augmentation du nombre de résidences principales (*graphique 8*). En effet, à population constante, le nombre de résidences principales aurait continué à croître de + 0,6 % en moyenne par an du seul fait de l'évolution des modes de cohabitation.

Depuis la fin des années 90, l'augmentation de la population contribue en plus grande partie à l'augmentation du nombre de résidences principales (effet "croissance de la population"), les effets de la décohabitation devenant plus modérés. A l'horizon 2030, pour dix résidences supplémentaires nécessaires, six seraient consacrées aux populations nouvelles contre quatre entre 1990 et 1999, le reste serait destiné aux nouveaux besoins des populations présentes. Ainsi, entre 2010 et 2030, les besoins potentiels de résidences principales seraient surtout portés par la croissance démographique. Le vieillissement de la population engendrerait toujours + 0,2 % de résidences principales supplémentaires par an en moyenne.

Les évolutions à venir de la démographie associées aux changements de comportements de cohabitation, permettent d'envisager les besoins potentiels de la population en résidences principales, logements occupés par les ménages. Toutefois, ces logements ne constituent qu'une partie des besoins futurs en logements, ceux liés à la démographie et à la décohabitation. Il existe d'autres besoins en logements, par exemple ceux liés au renouvellement du parc de logement (démolitions, changements d'usage ...) et ceux liés au rattrapage du retard de la production de logements, en particulier les logements sociaux.

Graph. 8 - Décomposition du taux de croissance annuel du nombre de résidences principales
Augmentation importante du nombre de résidences principales d'ici 2030 portée par la croissance de population

Unité : %



Sources : Insee, recensements de population et projections de population (modèle Omphale 2010 - scénario « central »)

Tableau 2 - Évolution du profil des ménages de Nîmes métropole à l'horizon 2030
Des ménages de plus en plus composés de personnes seules d'ici 2030
unités : % et effectif

Age de la personne référente du ménage	Type de ménage	Répartition des ménages (en %)			Nombre de ménages en 2030	Évolution annuelle 2009-2030 (en %)
		2009	2020	2030		
Moins de 35 ans	Personne seule	44,3	46,6	49,9	11 700	+ 1,3
	Couple	41,6	38,8	35,1	8 200	- 0,1
	Famille monoparentale	9,9	10,3	10,5	2 400	+ 1,0
	Ménage sans lien familial	4,2	4,3	4,5	1 100	+ 1,1
	Total moins de 35 ans	100,0	100,0	100,0	23 400	+ 0,7
35-64 ans	Personne seule	26,7	31,9	35,0	20 300	+ 1,5
	Couple	56,7	50,8	47,1	27 400	- 0,6
	Famille monoparentale	14,1	14,8	15,5	9 000	+ 0,7
	Ménage sans lien familial	2,5	2,5	2,4	1 400	+ 0,0
Total 35-64 ans	100,0	100,0	100,0	58 100	+ 0,2	
65 ans ou plus	Personne seule	48,6	50,5	53,0	23 000	+ 2,7
	Couple	45,7	43,8	41,4	17 900	+ 1,8
	Famille monoparentale	3,7	3,7	3,7	1 600	+ 2,4
	Ménage sans lien familial	2,0	1,9	1,9	800	+ 2,2
	Total 65 ans ou plus	100,0	100,0	100,0	43 300	+ 2,3
Ensemble	Personne seule	35,9	40,7	44,0	55 000	+ 1,9
	Couple	50,8	46,2	42,9	53 500	+ 0,1
	Famille monoparentale	10,5	10,4	10,5	13 100	+ 0,9
	Ménage sans lien familial	2,7	2,7	2,6	3 200	+ 0,8
	Total	100,0	100,0	100,0	124 800	+ 1,0

Sources : Insee, recensements de population et projections de population (modèle Omphale 2010 - scénario « central »)

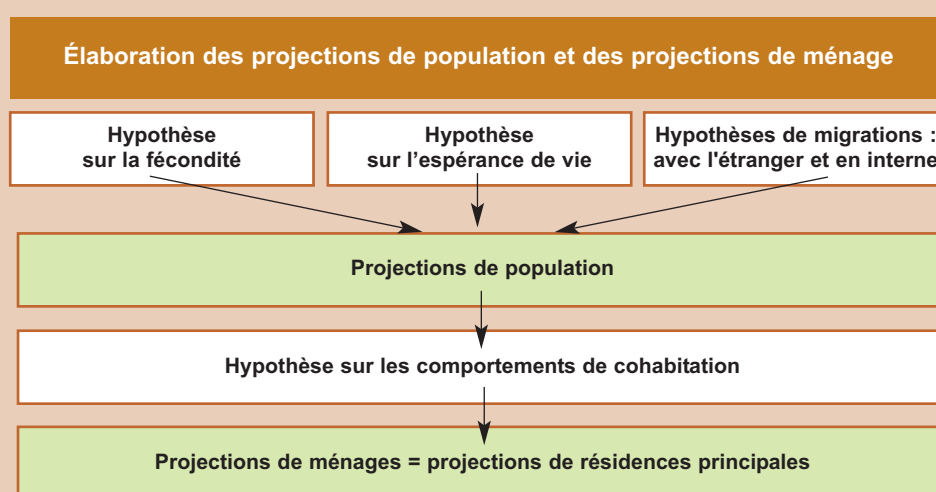
Méthodologie

Le modèle de projections démographiques de l'Insee - Omphale 2010

L'Insee a réalisé à l'horizon 2030 des projections de population de l'agglomération à l'aide du modèle « OMPHALE 2010 ». Ce modèle applique des quotients d'émigration bi-localisés et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes, pour chaque sexe et âge avec un pas quinquennal. Ces projections à pas quinquennal sont ensuite annualisées. Les données initiales du modèle sont celles du recensement de population au 1^{er} janvier 2007, les projections ont été recalées sur les populations et nombres de résidences principales au 1^{er} janvier 2010, données les plus récentes du recensement.

Les divers quotients sont déterminés à partir des tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé, sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (effet sur le marché foncier, impact des politiques publiques territoriales, ...) ni les facteurs exogènes.

Pour projeter le nombre de ménages et donc de résidences principales, la population projetée par sexe et âge à l'horizon 2030 est ventilée par mode de cohabitation : enfants, adultes en couple (avec ou sans enfants), parents d'une famille monoparentale, personnes seules, personnes hors familles (colocation par exemple), population hors ménages (collectivités par exemple). Un taux de personnes de référence est appliqué à cette population répartie par mode de cohabitation pour passer des personnes aux ménages.



Ces projections représentent une simulation de ce qui se passerait si les tendances se prolongeaient en fixant certaines hypothèses de départ. Elle ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté a priori de probabilité aux hypothèses retenues pour élaborer les différents scénarios. Les aléas pouvant influencer la démographie de façon significative ne sont pas pris en compte, tels que les aléas migratoires (accélération ou décélération des migrations), les épidémies, les découvertes médicales etc.

Les trois scénarios de projection de population et de ménages

Dans l'ensemble des scénarios de cette étude, les hypothèses suivantes sont retenues :

- **Espérance de vie** : L'espérance de vie à la naissance augmenterait au même rythme qu'en France métropolitaine où elle atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2030 ;
- **Fécondité** : Les taux de fécondité de l'agglomération sont maintenus à leur niveau de 2007, soit 2,1 enfants par femme, sur toute la durée de projections ;
- **Migrations** :
 - Les quotients migratoires internes à la France, calculés entre 2000 et 2008, sont supposés constants sur la période de projection ;
 - Pour les échanges avec l'étranger (y compris hors Europe), l'hypothèse métropolitaine (+100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département ;
 - Évasion résidentielle
 - **Scénario « central »** : L'évasion résidentielle actuelle se poursuivrait dans l'agglomération. Entre 2010 et 2030, on compterait 2 600 départs par an de l'agglomération vers la périphérie (cf. tableau) ;
 - **Scénario « accélération de la périurbanisation »** : Le phénomène d'évasion résidentielle hors de l'agglomération s'accélérait, par exemple du fait d'une augmentation de la pression foncière et

immobilière. Par hypothèse, les départs de Nîmes métropole vers sa périphérie augmenteraient de 25 % entre 2010 et 2030. Le nombre de départs serait de 3 100 départs par an selon ce scénario ;

- **Scénario « ralentissement de la périurbanisation »** : Les départs de Nîmes métropole vers sa périphérie diminueraient de 25 %, soit 2 000 départs par an entre 2010 et 2030 selon ce scénario. Le phénomène d'évasion résidentielle hors de l'agglomération s'infléchirait du fait par exemple d'un renchérissement du coût de l'énergie et des transports... ;

Nombre de départs annuels moyens 2010-2030 de Nîmes métropole vers sa périphérie selon les trois scénarios		
unités : nombre et %		
Les trois scénarios		
Ralentissement de la périurbanisation	scénario "central"	Accélération de la périurbanisation
2 000	2 600	3 100
Baisse des départs de 25 %	Maintien	Hausse des départs de 25 %

Sources : Insee, recensements de population et État-civil

■ Comportement de cohabitation :

- Les différents scénarios tablent sur une poursuite de la décohabitation. Les tendances de comportements de cohabitation observées par le passé sont ainsi prolongées jusqu'en 2030.

Pour en savoir plus sur la méthodologie :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=1801

Références bibliographiques

- Baccaïni B, Sémécurbe F. (2009), « La croissance périurbaine depuis 45 ans - Extension et densification », *Insee, Insee première, n° 1240*
- Laganier J., Vienne D. (2009), « Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee, Insee première, n° 1218*
- Jacquot A. (2002), « La demande potentielle de logements - L'impact du vieillissement de la population », *Insee, Insee première, n° 875*
- Gidrol JC. (2011), « L'emploi, un facteur de mobilité résidentielle », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse, n° 6*

Pour en savoir plus :

- « Taille des ménages en Languedoc-Roussillon : 2,2 personnes par ménage, début 2009 », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n° 6, 2012*
- « Montpellier Agglomération : quels scénarios démographiques à l'horizon 2030 ? », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n° 2, 2012*
- « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre des ménages », *Commissariat général au développement durable, Le point sur n° 135, 2012*
- « La création de logements dans le bâti existant », *Observatoire de l'Habitat n° 10, 2011*
- « Projections de population en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2040 : la croissance démographique resterait forte mais se tasserait », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n° 8, 2010*
- « Vivre en couple : la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee, Insee Première n° 1281, 2010*
- « La campagne et les villes-centres de plus en plus attractives en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n° 1, 2009*
- « La population des régions en 2040 : les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer », *Insee, Insee Première n° 1326, 2010*
- « Actualisation du diagnostic du PLH de Nîmes métropole », 2008
- « Territoire métropolitain Montpellier-Nîmes : une prospective des déplacements interurbains », *Cete Méditerranée, Les études, 2008*
- « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Insee, Économie et Statistique n° 381, chapitre démographie, 2005*

Définitions

La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Nîmes Métropole est une communauté d'agglomération dont la ville-centre est Nîmes, qui représente plus de la moitié de la population de l'agglomération.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Dans le cadre de cette étude, Nîmes métropole est comparé à des EPCI similaires selon des critères tels que le nombre d'habitants, la part des habitants vivant dans la ville-centre, le nombre de communes et l'importance de l'emploi présentiel.

La population d'un territoire comprend les personnes résidant habituellement sur le territoire :

- dans une résidence principale (**population des ménages**)
- dans une communauté : maison de retraite, cité universitaire, foyer d'étudiants ; foyers de travailleurs, établissements pénitentiaires, communautés religieuses, centres d'hébergement de courte ou longue durée ...
- dans une habitation mobile
- les personnes sans-abri recensées sur le territoire

Solde migratoire apparent

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée. Il est estimé, indirectement par différence entre la variation totale de la population (calculée à partir des données des recensements de la population) et le solde naturel (issu des données de l'Etat civil). En conséquence, il est altéré d'imprécisions, et de ce fait qualifié d' "apparent". Ce solde apporte néanmoins une information sur la dynamique de population d'un territoire.

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...)
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle (plus de 6 mois dans l'année) et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

L'Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.